

### Communiqué de presse

# Nouvelle organisation plus efficiente et participative pour l'Hôpital du Valais

Sion, le 29 avril 2016 - Après les réactions suscitées par l'annonce de la nouvelle organisation de l'Hôpital du Valais en décembre dernier, le Conseil d'administration s'est attelé à une adaptation tenant compte du contexte légal et politique, tout en répondant aux attentes légitimes des cadres médicaux et soignants des centres hospitaliers du Valais romand et du Haut-Valais. De la décision souveraine et autonome du Conseil d'administration ressort un collège de direction générale allégé, à vocation stratégique, qui intègre les directions médicales, soignantes et administratives des centres hospitaliers, dont la mission est strictement opérationnelle.

La nouvelle organisation de l'Hôpital du Valais (HVS), adoptée vendredi à l'unanimité du Conseil d'administration, pose les bases d'un développement harmonieux de l'institution qui lui permettra de répondre aux exigences de qualité et de sécurité attendues dans un contexte politique et économique complexe. Sa mise en route est prévue le 1<sup>er</sup> juin 2016.

Issue d'une démarche interne participative, notamment par des discussions avec les professionnels de l'HVS qui avaient réagi à la variante présentée en décembre 2015, la nouvelle organisation est le fruit d'une collaboration étroite entre le Conseil d'administration et son comité « Organisation » avec l'appui de Directeur général. Cette organisation s'appuie sur les recommandations des professionnels de la santé, répond aux exigences de la LEIS, intègre des demandes de la CEP-RSV et de l'expert Andreas Wenger, tout en prenant en compte les diverses attentes des milieux politiques. Elle veille également à garantir une bonne répartition des activités et une plus-value avantageuse pour les centres hospitaliers.

### Direction allégée et intégration des centres hospitaliers

Les principes de cette organisation se basent avant tout sur une séparation des tâches de surveillance, stratégiques (Direction générale) et opérationnelles (Centres hospitaliers). La Direction générale, légitimée et dotée de compétences spécialisées, est conduite par le Directeur général. Les représentants des Centres (Centre hospitalier du Valais romand, du Haut-

Valais, Institut central des hôpitaux et Centre de services) forment le Collège de direction générale, rattaché au Directeur général.

La gestion stratégique des disciplines transversales à caractère cantonal, des prestations d'intérêt général et de la médecine hautement spécialisée sera assurée par les fonctions médico-soignantes de la Direction générale, sous l'égide du directeur général.

Cette organisation renforce la représentation des Centres, en particulier la conduite médico-soignante, au sein du Collège de la Direction générale. Elle permet également de respecter les spécificités des Centres, de renforcer leur autonomie par une redistribution des tâches opérationnelles tout en renforçant la culture et l'identité « Hôpital du Valais».

### Directeurs des soins intégrés au Collège de Direction générale

Concrètement, les principaux changements passent par l'intégration des directeurs des soins du Centre hospitalier du Valais romand (CHVR) et du Haut-Valais (SZO) au sein du Collège de la Direction générale (DG) et de la suppression des fonctions de Direction des soins et de Direction des ressources humaines de l'Hôpital du Valais au sein du Collège de la DG. Cette dernière est transférée dans le plus grand des centres hospitaliers, à savoir celui du Valais romand, où les postes vacants sont en voie d'être repourvus.

Les activités stratégiques des Ressources humaines et des affaires sociales sont maintenues au sein de l'Etat-major de la Direction générale.

L'organisation et le fonctionnement du Collège de la DG se basent sur les divers domaines de compétences (médico-soignant, exploitation-finances, qualité et sécurité...).

## Transfert des tâches opérationnelles de la DG vers les Centres hospitaliers

Le transfert de la DG vers les Centres hospitaliers d'environ 70 équivalents plein temps (EPT) dans les domaines de l'admission des patients, du codage du dossier médical et de la facturation permettra aux Centres une complète autonomie dès la prise en charge du patient jusqu'à sa sortie, ainsi que sa facturation.

### Une mise en valeur de l'Institut Central des Hôpitaux

Cette nouvelle organisation confère à l'ICH un statut de centre distinct et clairement identifiable au sein de l'organisation de l'HVS.

#### Création du Centre de services

La création du Centre de services permet d'y regrouper toutes les activités administratives mutualisées (comptabilité, salaires, controlling médical, reporting, informatique, système de contrôle interne...) tout en réduisant la structure de la Direction générale à 33 EPT contre 150 aujourd'hui. Le Collège de Direction générale ne comptera à l'avenir que 2,9 EPT qui seront occupés par 9 membres.

Parmi les autres adaptations, on note la transformation de la fonction de Responsable de l'organisation en fonction de Secrétaire général, le renforcement des collaborations transversales entre les Centres et l'intégration, à titre consultatif, des collèges des professionnels de la santé notamment le Collège des médecins-cadres dans le processus décisionnel.

Le Conseil d'administration remercie chaleureusement l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Hôpital du Valais pour leur engagement constant, malgré un contexte difficile, et se réjouit de pouvoir compter sur ce même personnel qualifié pour répondre aux attentes légitimes de chacun, patient, proche ou visiteur.

### **Contacts:**

- Me Hildebrand de Riedmatten, Président ad intérim du Conseil d'administration de l'Hôpital du Valais, tél. 079 219 43 19
- Mme Verena Sarbach, Vice-présidente du Conseil d'administration de l'Hôpital du Valais, tél. 079 632 77 08
- Prof. Eric Bonvin, Directeur général de l'Hôpital du Valais, tél. 079 664 79 41
- M. Bernard Monnet, président du comité « Organisation » du Conseil d'administration de l'Hôpital du Valais, tél. 079 213 28 28